

Information

Mairie de Ville-en-Tardenois

22 rue Charles de Gaulle - 51170 VILLE EN TARDENOIS - Tel : 03 26 61 82 82



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Restriction des usages de l'eau dans le département de la Marne

- > Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris entre 11h et 18h ;
- > Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 11h et 18h ;
- > Interdiction d'arroser les pelouses et les terrains de sport entre 11h et 18h ;
- > Interdiction d'arroser les golfs entre 8h et 20h ;
- > Interdiction d'arroser les espaces verts (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an) ;
- > Réduction pouvant atteindre 30 % des quotas restant à consommer alloués à l'irrigation.

www.marne.gouv.fr